

Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents



Information pour la santé mentale

La *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* a été rédigée par une coalition de six organismes nationaux dirigée par le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Ce document – tout comme les autres déclarations conjointes canadiennes antérieures sur la santé des enfants et le mal qui leur est fait – propose un tableau complet des recherches sur les punitions corporelles données aux enfants. On y examine aussi les punitions corporelles au Canada du point de vue du droit en général et des droits de la personne en particulier, et on y offre des exemples de ressources pour de bonnes compétences parentales. Les conclusions de ce document et les recommandations d'action sont basées sur ce corpus complet et convaincant de preuves fournies par la recherche.

L'objectif de la *Déclaration conjointe*, c'est le transfert des connaissances. Les connaissances changent le comportement. Les preuves fournies par la recherche ont informé les Canadiens et les ont convaincus de protéger les enfants contre l'exposition à la fumée secondaire, au soleil et aux pesticides, ainsi que contre les blessures sportives et dues à des collisions de véhicules. De même, **se fondant sur les preuves fournies par la recherche selon lesquelles les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents sont inefficaces à titre de discipline et posent même des risques pour leur développement, la *Déclaration conjointe* est un outil pour l'éducation des professionnels et du public.** Depuis son lancement en 2004, ce document est devenu une ressource nationale et internationale incontournable. La *Déclaration* a informé et orienté les discussions concernant les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents au Canada. Elle a été appuyée jusqu'à présent par plus de 600 organismes de l'ensemble de la communauté canadienne et bon nombre de Canadiens distingués.

De nombreux travaux de recherche ont montré que les punitions corporelles sont associées chez les enfants à des résultats néfastes en matière de développement, dans des domaines multiples et à long terme. Il existe de fortes preuves que les punitions corporelles entraînent pour les enfants des risques accrus de blessures physiques, de relations moins bonnes avec les parents, d'internalisation affaiblie des valeurs morales, de comportements antisociaux (agressivité, intimidation) et de moins bonne adaptation à l'âge adulte. Il ressort des recherches que les punitions corporelles sont également liées à un développement cognitif plus lent chez les jeunes enfants et ont des répercussions négatives sur leur réussite à l'école. **Les preuves fournies par la recherche quant au lien qui existe entre les punitions corporelles et un moins bonne santé mentale ont récemment montré que les punitions corporelles reçues pendant l'enfance sont liées à diverses psychopathologies à l'âge adulte (troubles de l'humeur et de l'anxiété, abus d'alcool et de drogues et toxicomanie et divers troubles de la personnalité) et que ces résultats sont indépendants des variables sociodémographiques et des antécédents familiaux en matière de dysfonctionnement.** Les punitions corporelles ont des conséquences pour les enfants qui les reçoivent, mais aussi pour les gens (enfants/adolescents/ pairs, partenaires, collègues et progéniture) qui les côtoient, avec qui ils travaillent et dont ils s'occupent tout au long de leur vie.

Conscientes des implications de ces recherches pour l'ajustement des enfants, des jeunes et des adultes, un certain nombre d'organisations ont commencé à référencer et à diffuser la *Déclaration conjointe*. Celle-ci a reçu l'appui de la Commission de la santé mentale du Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale, le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents, Infant Mental Health Promotion, la Commission de la santé mentale du Canada (division de l'Ontario), le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), CASA Child, Adolescent and Family Mental Health et CASA Foundation (Edmonton, Alberta) et Cumberland Mental Health Services (Amherst, Nouvelle-Écosse).

On peut consulter et télécharger la *Déclaration conjointe* et les documents connexes sur le site Web de CHEO, www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle.

Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents
jointstatement@cheo.on.ca

Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents



Information pour l'éducation

La *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* a été rédigée par une coalition de six organismes nationaux dirigée par le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Ce document – tout comme les autres déclarations conjointes canadiennes antérieures sur la santé des enfants et le mal qui leur est fait – propose un tableau complet des recherches sur les punitions corporelles données aux enfants. On y examine aussi les punitions corporelles au Canada du point de vue du droit en général et des droits de la

personne en particulier, et on y offre des exemples de ressources pour de bonnes compétences parentales. Les conclusions de ce document et les recommandations d'action sont basées sur ce corpus complet et convaincant de preuves fournies par la recherche.

L'objectif de la *Déclaration conjointe*, c'est le transfert des connaissances. Les connaissances changent le comportement. Les preuves fournies par la recherche ont informé les Canadiens et les ont convaincus de protéger les enfants contre l'exposition à la fumée secondaire, au soleil et aux pesticides, ainsi que contre les blessures sportives et celles dues à des collisions de véhicules. De même, **se fondant sur les preuves fournies par la recherche selon lesquelles les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents sont inefficaces à titre de discipline et posent même des risques pour leur développement, la *Déclaration conjointe* est un outil pour l'éducation des professionnels et du public.** Depuis son lancement en 2004, ce document est devenu une ressource nationale et internationale incontournable. La *Déclaration* a informé et orienté les discussions concernant les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents au Canada. Elle a été appuyée jusqu'à présent par près de 600 organismes de l'ensemble de la communauté canadienne et bon nombre de Canadiens distingués.

Le secteur de l'éducation joue un rôle clé dans le développement des enfants au Canada. Notre coalition et un nombre croissant de groupes éducatifs veulent s'assurer que les renseignements contenus dans la *Déclaration conjointe* sont partagés avec tout le secteur de l'éducation. Il est grand temps de le faire. Des éducateurs, des parents et des étudiants de partout au Canada (et d'autres pays du monde) trouvent profondément inquiétantes les intimidations et leur impact néfaste sur les élèves, la sécurité en milieu scolaire et les conditions d'apprentissage. **Les preuves fournies par la recherche sont très claires : les punitions physiques sont étroitement liées aux agressions et aux intimidations chez les enfants et les adolescents.** La recherche a aussi démontré qu'il existe des liens entre les punitions physiques et un développement cognitif plus lent chez les enfants aux niveaux préscolaires et élémentaires, ainsi que les punitions physiques ont un effet néfaste sur le rendement scolaire des enfants d'âge scolaire.

Les parents se tournent vers les éducateurs pour apprendre comment soutenir les enfants. Les bonnes compétences parentales produisent des enfants respectueux, en bonne santé et disposés à apprendre. L'appui du corps enseignant pour la *Déclaration conjointe* vient soutenir cet objectif.

Le secteur de l'éducation répond favorablement à notre sensibilisation. La *Déclaration conjointe* est étudiée, adoptée et diffusée par des organismes et leaders du domaine de l'éducation de tout le Canada, y compris des conseils et divisions scolaires publics et catholiques, anglais et français, de toutes les provinces et des territoires, et des écoles privées. Plus de 100 établissements d'enseignement respectés ont apporté leur appui à la *Déclaration conjointe* à ce jour.

On peut consulter et télécharger la *Déclaration conjointe* et les documents connexes sur le site Web de CHEO, www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle.

Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents
jointstatement@cheo.on.ca



Information pour les sports et les loisirs

La *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* a été rédigée par une coalition de six organismes nationaux dirigée par le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Ce document – tout comme les autres déclarations conjointes canadiennes antérieures sur la santé des enfants et le mal qui leur est fait – propose un tableau complet des recherches sur les punitions corporelles données aux enfants. On y examine aussi les punitions corporelles au Canada du point de vue du droit en général et des droits de la personne en particulier, et on y offre des exemples de ressources pour de bonnes

compétences parentales. Les conclusions de ce document et les recommandations d'action sont basées sur ce corpus complet et convaincant de preuves fournies par la recherche.

L'objectif de la *Déclaration conjointe*, c'est le transfert des connaissances. Les connaissances changent le comportement. Les preuves fournies par la recherche ont informé les Canadiens et les ont convaincus de protéger les enfants contre l'exposition à la fumée secondaire, au soleil et aux pesticides, ainsi que contre les blessures sportives et dues à des collisions de véhicules. De même, **se fondant sur les preuves fournies par la recherche selon lesquelles les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents sont inefficaces à titre de discipline et posent même des risques pour leur développement, la *Déclaration conjointe* est un outil pour l'éducation des professionnels et du public.** Depuis son lancement en 2004, ce document est devenu une ressource nationale et internationale incontournable. La *Déclaration* a informé et orienté les discussions concernant les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents au Canada. Elle a été appuyée jusqu'à présent par plus de 600 organismes de l'ensemble de la communauté canadienne et bon nombre de Canadiens distingués.

Au Canada, les programmes de sports et de loisirs concernent des centaines de milliers d'enfants, de jeunes et de parents. Toutes les semaines, on parle dans les nouvelles de violence dans les sports. Parents, entraîneurs, bénévoles, administrateurs et jeunes s'en inquiètent. **Les preuves fournies par la recherche qui sont résumées dans la *Déclaration conjointe* – selon lesquelles il existe un lien étroit entre les punitions corporelles données aux enfants et la violence des attitudes et des comportements chez les enfants et se poursuivent à l'âge adulte, violence qui se manifeste souvent sous forme d'intimidations – doivent être connues dans le milieu des sports et des loisirs au Canada.** Recourir à des punitions corporelles revient à donner l'exemple de la violence et à renforcer les comportements violents. Les pratiques d'entraînement qui reposent sur des punitions physiques et visent avant tout à humilier ne contribuent en rien à améliorer les compétences athlétiques, la vitesse, la force ou l'endurance. Voir « Les punitions corporelles données aux enfants en sport et loisir » et « La réprimande physique des enfants dans les sports et les loisirs : les temps changent! » *Coaches PLAN du Coach*, Entraîneurs du Canada, hiver 2008/09 et été 2010, affichés sur le site Web de CHEO (lien ci-dessous).

Reconnaissant les implications de ces recherches pour les enfants participant à des activités sportives ou de loisirs, les chefs de file de ce secteur ont commencé à faire référence à la *Déclaration conjointe* et à la faire connaître. Cette déclaration a reçu l'appui de Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (www.cces.ca/fr/page-355-position-statements), l'Association canadienne des entraîneurs, Entraîneurs du Canada, Respect Group Inc. (Respect in Sport), Académie canadienne de médecine du sport et de l'exercice, Right To Play Canada, Rugby Canada, Gymnastics Canada, Société canadienne de pédiatrie, le Dr Andrew Pipe et Sheldon Kennedy. Des organismes proposant des programmes de loisirs pour les enfants et pour les jeunes ont également exprimé leur soutien, Clubs garçons et filles du Canada, Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada, Guides du Canada, Association des Scouts du Canada, YMCA du Canada et YWCA du Canada.

On peut consulter et télécharger la *Déclaration conjointe* et les documents connexes sur le site Web de CHEO, www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle.

Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents
jointstatement@cheo.on.ca

Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents



Information pour le milieu des affaires

La *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents* a été rédigée par une coalition de six organismes nationaux dirigée par le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO). Ce document – tout comme les autres déclarations conjointes canadiennes antérieures sur la santé des enfants et le mal qui leur est fait – propose un tableau complet des recherches sur les punitions corporelles données aux enfants. On y examine aussi les punitions corporelles au Canada du point de vue du droit en général et des droits de la personne en particulier, et on y offre des exemples de ressources pour de bonnes compétences parentales. Les conclusions de ce document et les recommandations d'action sont basées sur ce corpus complet et convaincant de preuves fournies par la recherche.

L'objectif de la *Déclaration conjointe*, c'est le transfert des connaissances. Les connaissances changent le comportement. Les preuves fournies par la recherche ont informé les Canadiens et les ont convaincus de protéger les enfants contre l'exposition à la fumée secondaire, au soleil et aux pesticides, ainsi que contre les blessures sportives et dues à des accidents de la route. De même, **se fondant sur les preuves fournies par la recherche selon lesquelles les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents sont inefficaces à titre de discipline et posent même des risques pour leur développement, la *Déclaration conjointe* est un outil pour l'éducation des professionnels et du public.** Depuis son lancement en 2004, ce document est devenu une ressource nationale et internationale incontournable. La *Déclaration* a informé et orienté les discussions concernant les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents au Canada. Elle a été appuyée jusqu'à présent par plus de 600 organismes de l'ensemble de la communauté canadienne et bon nombre de Canadiens distingués.

Les punitions corporelles données aux enfants ont un impact majeur sur des aspects divers de la société et de l'économie. Au Canada, les punitions corporelles sont responsables de 75% des violences physiques à l'égard des enfants. **Selon une étude réalisée par la Commission du droit du Canada, les frais en termes de justice, services sociaux, éducation, santé, emploi et coûts personnels des violences physiques à l'égard des enfants s'élevaient en 1998 à 15 milliards de dollars minimum.** Il existe de fortes indications que les punitions corporelles peuvent entraîner, chez les enfants, des blessures physiques, une détérioration de la santé mentale, un affaiblissement des rapports avec les parents, une intériorisation amoindrie des valeurs morales, un comportement antisocial, une mauvaise adaptation à l'âge adulte et une tolérance de la violence en tant qu'adulte. Tout au long de la vie, les conséquences peuvent affecter l'enfant, l'adolescent, l'adulte, ses partenaires, ses enfants et ses collègues. **Les conséquences évitables des punitions corporelles sur l'entourage se manifestent notamment sous forme d'intimidation à l'école, de violences faites aux enfants, d'agressions de partenaires et de collègues, et des problèmes de santé mentale chez les employés.** Tout le monde au travail – l'employeur, le directeur et les employés – est touché par les conséquences des punitions corporelles faites aux enfants. Ces conséquences constituent un fardeau pour les contribuables, les employeurs et les gouvernements.

Les dirigeants des grands secteurs de la communauté canadienne – santé, éducation, services sociaux, sport et confessions – font circuler de l'information sur les implications pour leur collectivité des punitions corporelles données aux enfants. **Les chefs d'entreprise sont bien placés pour ajouter leur voix à ce débat national.** L'impact des punitions corporelles sur le milieu de travail et l'économie doit être mieux compris. L'appui de cette *Déclaration conjointe* par le milieu des affaires aide à disséminer cette information.

On peut consulter et télécharger la *Déclaration conjointe* et les documents connexes, y compris le nom des organismes qui ont appuyé la *Déclaration* à ce jour, depuis le site Web de CHEO à www.cheo.on.ca/fr/punitioncorporelle.

Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents
jointstatement@cheo.on.ca